

États financiers de

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

et rapport de l'auditeur indépendant qui s'y rapporte

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Commerce Place
700-77, rue King Ouest
Hamilton ON L8P 4W7
Canada
Téléphone 905-523-8200
Télécopieur 905-523-2222

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux directeurs de la Children's Aid Society of Hamilton

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Children's Aid Society of Hamilton (l'Entité), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date;
- les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, un portrait fidèle de la situation financière de l'Entité en date du 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des soldes des fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Observations – informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers (la « note 2 ») qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été retraitées. La note 2 explique la raison du retraitement ainsi que les ajustements qui ont été effectués pour retraiter certaines informations comparatives. Notre opinion demeure inchangée à cet égard.

Autre point — informations comparatives

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, à l'exclusion des rajustements qui ont été appliqués pour retraiter certaines informations comparatives, ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée à leur égard le 20 juin 2022.

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2023, nous avons également effectué l'audit des ajustements qui avaient été appliqués pour retraiter certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement appliqués.

Sauf en ce qui concerne les rajustements appliqués pour retraiter certaines informations comparatives, nous n'avons pas été engagés pour auditer, examiner ou appliquer des procédures aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ni aucune autre forme d'assurance sur ces états financiers pris dans leur ensemble.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Entité de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la direction ait l'intention de liquider l'entité ou de cesser ses activités ou n'ait aucune solution réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de superviser le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous évaluons le caractère approprié des conventions comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des communications connexes faites par la direction;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les communications, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière permettant de donner un portrait fidèle;



Page 4

- nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les constatations importantes qui en découlent, y compris les lacunes importantes en matière de contrôle interne que nous relevons dans le cadre de notre audit.

KPMG A.N.R. / S.R.L. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Hamilton, Canada

Le 29 mai 2023

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Fonds pour le bien-être de l'enfance	Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants	Fonds de la Société	Fonds d'immobilisations	Total 2023	Total 2022
Actif						
Actif à court terme :						
Trésorerie (dette bancaire) (note 6)	\$ (1 764 351)	\$ 567 073	\$ 2 535 749	\$ -	\$ 1 338 471	\$ 5 556 834
Placements (notes 4 et 14)	-	-	2 005 563	-	2 005 563	1 304 309
Débiteurs						
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	3 110 735	-	-	-	3 110 735	610 813
Somme à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	268 664	-	-	-	268 664	254 599
Solde interfonds	314 988	(122 543)	(827 429)	634 984	-	-
Divers	425 652	-	-	-	425 652	322 842
Charges payées d'avance et dépôts	311 624	-	11 575	-	323 199	403 072
	2 667 312	444 530	3 725 458	634 984	7 472 284	8 452 469
Placements à long terme (note 4)	-	-	285 000	-	285 000	873 060
Immobilisations (note 5)	-	-	-	8 482 342	8 482 342	8 882 962
	\$ 2 667 312	\$ 444 530	\$ 4 010 458	\$ 9 117 326	\$ 16 239 626	\$ 18 208 491
Passif						
Passif à court terme :						
Créditeurs et charges à payer	\$ 3 444 821	\$ -	\$ 6 575	\$ -	\$ 3 451 396	\$ 3 638 971
Prestations pour enfants (note 7)	283 403	249 588	-	-	532 991	789 747
Apports reportés (note 8(a))	-	194 942	254 802	-	449 744	638 059
Prêt bancaire (note 10)	-	-	-	719 789	719 789	1 019 144
	3 728 224	444 530	261 377	719 789	5 153 920	6 085 921
Apports de capital reportés (note 8(b))	-	-	-	509 158	509 158	533 404
Engagements (note 12)	-	-	-	-	-	-
Passif éventuel (note 13)	-	-	-	-	-	-
Soldes de fonds						
Capitaux propres en immobilisations	-	-	-	7 253 395	7 253 395	7 330 414
Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 11)	-	-	3 749 081	634 984	4 384 065	4 352 303
Non affectés	(1 060 912)	-	-	-	(1 060 912)	(93 551)
	(1 060 912)	-	3 749 081	7 888 379	10 576 548	11 589 166
	\$ 2 667 312	\$ 444 530	\$ 4 010 458	\$ 9 117 326	\$ 16 239 626	\$ 18 208 491

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

Denise Christopherson

Administrateur

David J. Mifsud

Administrateur

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Fonds pour le bien-être de l'enfance	Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants	Fonds de la Société	Fonds d'immobilisations	Total 2023	Total 2023
Produits :						
Province d'Ontario						
Financement actuel	\$ 47 335 542	\$ 287 388	\$ -	\$ -	\$ 47 622 930	\$ 47 124 629
Recouvrement des charges	807 615	-	-	-	807 615	897 195
Gouvernement du Canada						
Allocation et prestations spéciales pour enfants	1 225 083	-	-	-	1 225 083	1 351 446
Autres sociétés d'aide à l'enfance	449 092	-	-	-	449 092	456 239
Intérêts	39 524	9 725	144 706	-	193 955	68 201
Loyer	96 200	-	272 025	-	368 225	344 554
Dons	-	-	134 459	-	134 459	209 235
Cotisations (note 8 a)	-	124 502	74 575	-	199 077	112 868
Gain sur la vente d'immobilisations	-	-	-	-	-	1 783 383
Amortissement des apports en capital reportés (note 8)	-	-	-	24 246	24 246	24 246
Divers	150 336	-	11 014	-	161 350	141 583
Subventions à des fins particulières (annexe 1)	377 562	-	-	-	377 562	289 615
	50 480 954	421 615	636 779	24 246	51 563 594	52 803 194
Charges :						
Salaires	22 112 302	-	108 015	-	22 220 317	21 707 586
Prestations	7 039 034	-	34 779	-	7 073 813	6 709 244
Paievements de pension	13 644 567	-	-	-	13 644 567	12 195 791
Besoins personnels de la clientèle	741 489	319 704	152 191	-	1 213 384	817 066
Déplacements	827 556	-	-	-	827 556	693 020
Santé et activités connexes	544 153	-	-	-	544 153	602 238
Services professionnels – destinés aux clients	3 697 223	-	-	-	3 697 223	2 157 005
Transfert aux comptes d'épargne de l'EPOE (note 7)	-	101 911	-	-	101 911	96 782
Subventions ciblées	1 600 110	-	-	-	1 600 110	1 515 240
Aide financière	659 745	-	-	-	659 745	548 845
Charges de programme	8 528	-	247 684	-	256 212	243 443
Formation	184 684	-	-	-	184 684	152 447
Services professionnels – non destinés aux clients	339 554	-	-	-	339 554	328 136
Occupation de l'immeuble	374 797	-	38 801	-	413 598	455 574
Technologie	401 282	-	-	-	401 282	556 655
Amortissement d'immobilisations	-	-	-	513 155	513 155	588 608
Charges diverses	1 047 774	-	2 238	-	1 050 012	840 723
Administration	235 391	-	-	-	235 391	234 374
Promotion et publicité	31 792	-	-	-	31 792	36 029
Perte sur cession d'immobilisations	-	-	-	12 722	12 722	-
Subventions à des fins spéciales (annexe 1)	377 562	-	-	-	377 562	289 615
	53 867 543	421 615	583 708	525 877	55 398 743	50 768 421
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges avant les éléments ci-dessous	(3 386 589)	-	53 071	(501 631)	(3 835 149)	2 034 771
Moins les sommes dues à (à recevoir du) Fonds d'équilibre budgétaire de la province de l'Ontario (note 15)	2 822 532	-	-	-	2 822 532	(120 254)
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(564 057)	-	53 071	(501 631)	(1 012 617)	1 914 517
Solde des fonds au début de l'exercice	(93 551)	-	3 717 318	7 965 398	11 589 165	9 674 648
Virements interfonds (note 11)	(403 304)	-	(21 308)	424 612	-	-
Solde des fonds à la fin de l'exercice	\$ (1 060 912)	\$ -	\$ 3 749 081	\$ 7 888 379	\$ 10 576 548	\$ 11 589 165

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Fonds pour le bien-être de l'enfance	Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants	Fonds de la Société	Fonds d'immobilisations	Total 2023	Total 2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :						
Activités d'exploitation :						
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	\$ (564 057)	\$ -	\$ 53 071	\$ (501 631)	\$ (1 012 617)	\$ 1 914 518
Éléments hors trésorerie :						
Amortissement d'apports de capital reportés	-	-	-	(24 246)	(24 246)	(24 246)
Amortissement d'immobilisations	-	-	-	513 155	513 155	588 608
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	-	-	-	12 722	12 722	(1 783 383)
Virements interfonds	(403 304)	-	(21 308)	424 612	-	-
	(967 361)	-	31 763	424 612	(510 986)	695 497
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :						
Somme due à/à recevoir de la province de l'Ontario	(2 499 922)	-	-	-	(2 499 922)	(965 599)
Somme à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	(14 066)	-	-	-	(14 066)	(42 588)
Solde interfonds	(325 714)	93 622	232 092	-	-	-
Divers	(124 810)	-	22 000	-	(102 810)	(99 206)
Charges payées d'avance et dépôts	76 547	-	3 325	-	79 872	(134 220)
Créditeurs et charges à payer	(184 251)	-	(3 324)	-	(187 575)	(206 629)
Prestations pour enfants	(233 247)	(23 509)	-	-	(256 756)	56 012
Apports reportés	-	(124 502)	(63 812)	-	(188 314)	(42 979)
	(4 272 824)	(54 389)	222 044	424 612	(3 680 557)	(739 712)
Activités de financement :						
Remboursement de prêts bancaires	-	-	-	(299 355)	(299 355)	(408 143)
Activités de placement :						
(Augmentation) diminution des placements	-	-	(113 194)	-	(113 194)	64 682
Produits de la cession d'immobilisations	-	-	-	-	-	2 279 218
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	(125 257)	(125 257)	(212 063)
	-	-	(113 194)	(125 257)	(238 451)	2 131 837
Diminution (augmentation) de l'encaisse	(4 272 824)	(54 389)	108 850	-	(4 218 363)	983 982
Encaisse, début de l'exercice	2 508 473	621 462	2 426 899	-	5 556 834	4 572 852
Encaisse, fin de l'exercice	\$ (1 764 351)	\$ 567 073	\$ 2 535 749	\$ -	\$ 1 338 471	\$ 5 556 834
Représenté par ce qui suit :						
Encaisse				\$	3 102 822	\$ 5 556 834
Dette bancaire					(1 764 351)	-
				\$	1 338 471	\$ 5 556 834

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

La Children's Aid Society of Hamilton (la « Société ») fournit des services de bien-être de l'enfance, conformément à la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille. La Société s'engage à assurer la protection et le bien-être des enfants, tout en soutenant l'autonomie et l'intégrité de la famille. Elle offre des services complets de bien-être de l'enfance, qui sont financés par la province de l'Ontario, ainsi que des programmes auxiliaires, qui sont financés au moyen de dons et de subventions. Elle dépend du financement qu'elle reçoit de la province pour poursuivre ses activités.

La Société est constituée comme organisme sans but lucratif, étant enregistré comme organisme de bienfaisance aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

1. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont les suivantes :

(a) Comptabilité par fonds

Le Fonds pour le bien-être de l'enfance présente les activités menées en vertu de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.

Le Fonds de la Société rend compte du total des actifs, des passifs, des produits et des charges des fonds individuels établis de temps à autre par le conseil d'administration à des fins particulières. Les sources de ces fonds comprennent les activités de collecte de fonds de la Société, ainsi que les dotations, les dons testamentaires particuliers et les produits de location. Ces produits proviennent de sources non financées par le Ministère et sont définis comme étant des produits non répartis, qui ne sont donc pas inclus dans le Fonds pour le bien-être de l'enfance. Le Fonds de la Société détient des maisons achetées au moyen de dons, qui sont louées à une entité non liée qui les utilise pour exploiter des foyers d'accueil thérapeutiques. Toutes les dépenses liées à ces actifs sont incluses dans les dépenses du Fonds de la Société.

Le Fonds d'immobilisations rend compte de l'actif, du passif, des produits et des charges liés aux immobilisations de la Société, ainsi que des contributions et autres montants accumulés affectés à l'achat et à l'entretien des immobilisations.

Le Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants rend compte des transferts à la Société, des sommes équivalentes à la Prestation ontarienne pour enfants de la province de l'Ontario, des charges admissibles et des affectations à un programme d'épargne pour les enfants pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance. L'objectif de ce fonds est d'offrir à ces enfants divers soutiens, y compris du tutorat, des séances de perfectionnement des compétences et des activités récréatives, ainsi qu'une aide transitoire aux personnes qui quittent la prise en charge. Compte tenu de ces besoins transitoires et conformément à une directive stratégique du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (le « Ministère »), un programme d'épargne a été mis sur pied pour fournir aux jeunes admissibles les compétences financières nécessaires pour mener une vie autonome, ainsi que les fonds pour les aider à assumer les frais liés aux besoins de base au moment de quitter la prise en charge. Ces fonds sont présentés à titre de prestations pour enfants et de soldes de trésorerie dans l'état de la situation financière de la Société.

(b) Constatation des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Tous les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est probable.

(c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif, comme il est décrit ci-dessous. La charge d'amortissement est comptabilisée dans le Fonds d'immobilisations.

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Actif	Vie utile – Années
Bâtiments	20 à 40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Équipement	5 à 8 ans
Véhicules	7 ans
Améliorations extérieures	10 ans

(d) Services rendus

Le travail de la Société dépend en partie des services bénévoles fournis par les membres de la communauté. Les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur. Les dons de biens sont comptabilisés dans les états financiers. Un certain nombre de membres de la collectivité et d'entreprises fournissent à la Société des ressources non monétaires pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Les dons de biens dont le coût serait autrement à la charge de la Société sont constatés à leur juste valeur lorsqu'ils sont reçus. La valeur de ces dons en nature, qui est déterminée à l'aide de la juste valeur marchande de biens de type similaire, s'élevait à néant \$ (16 980 \$ en 2022) et a été incluse dans les dons à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Société n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire (ou la méthode du taux d'intérêt effectif).

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, la Société détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme qu'elle prévoit d'obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, la Société comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

(f) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations lorsque tous les critères suivants ont été respectés :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La Société n'a comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

(g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et à ces hypothèses comprennent les valeurs comptables des immobilisations, le calcul des charges à payer et les provisions pour dépréciation des débiteurs de clients. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Changement apporté aux conventions comptables

Le 1^{er} avril 2022, la Société a choisi de modifier sa politique de comptabilisation des produits pour les apports affectés, passant de la méthode de comptabilité par fonds affectés à la méthode du report. Ce changement de méthode comptable a été apporté pour harmoniser les pratiques comptables de la Société avec celles du gouvernement de l'Ontario à des fins de consolidation dans les comptes provinciaux.

Selon la méthode de comptabilité par fonds affectés, les fonds donnés à des fins particulières (apports affectés) ont été comptabilisés à titre de produits dans le fonds affecté approprié lorsqu'ils ont été reçus. La méthode du report comptabilise les apports affectés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

L'incidence de ce changement de méthode comptable a été appliquée rétrospectivement et, par conséquent, les états financiers comparatifs ont été reformulés pour tenir compte de ce changement. Par suite de ce changement, la Société a apporté les rajustements suivants aux soldes comptabilisés précédemment :

- les soldes de fonds au 1^{er} avril 2021 ont été réduits de 1 238 688 \$, passant de 10 913 336 \$ à 9 674 648 \$;
- des produits reportés de 638 059 \$ et des apports en capital reportés de 533 404 \$ ont été comptabilisés au 31 mars 2022;
- les soldes de fonds au 31 mars 2022 ont été réduits de 1 171 464 \$, passant de 12 760 629 \$ à 11 589 165 \$;
- l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ont été rajustés pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Des changements ont été apportés afin de comptabiliser des apports reçus totalisant 112 868 \$; l'amortissement d'apports en capital reportés totalisant 24 246 \$; et une diminution des dons de 69 890 \$, qui sont passés de 279 125 \$ à 209 235 \$;
- l'excédent des produits sur les charges pour 2022 a augmenté de 67 224 \$ en raison du changement de méthode comptable, passant de 1 847 293 \$ à 1 914 517 \$.

Le 1^{er} avril 2022, la Société a adopté la Norme comptable publique SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme porte sur la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles. L'adoption de la norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats de la Société.

3. Contrats avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

La Société a conclu des contrats de service avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. L'une des exigences de ces contrats est la préparation d'un rapport annuel, qui présente un résumé, par service, de tous les produits et charges et de tout excédent ou déficit subséquent lié au contrat, préparé conformément aux lignes directrices du Ministère. L'excédent (le déficit) aux fins du rapport produit pour le Ministère diffèrera de l'excédent (du déficit) comptabilisé dans le Fonds pour le bien-être de l'enfance en raison des différences au niveau des exigences en matière de déclaration, qui donnent lieu à des écarts temporaires. L'excédent des produits sur les charges du Fonds pour le bien-être de l'enfance, après le transfert au Fonds d'immobilisations, se chiffre à 967 360 \$ (excédent de 214 668 \$ en 2022). Le déficit dans le rapport présenté au Ministère se chiffre à 965 689 \$ (excédent de 227 354 \$ en 2022). Le déficit a été calculé après avoir puisé dans le Fonds d'équilibre budgétaire de la Société (note 15).

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Placements

Les placements se composent de certificats de placement garantis et de dépôts à terme auprès de banques à charte canadiennes totalisant 2 105 565 \$ (1 996 525 \$ en 2022) et 184 998 \$ (180 844 \$ en 2022) respectivement. Les placements dans des certificats de placement garantis qui sont exigibles dans plus d'un an sont présentés comme des placements à long terme. Les dates d'échéance s'échelonnent du 5 avril 2023 au 31 mars 2025, et les taux d'intérêt varient entre 2,00 % et 4,71 % (0,62 % et 2,88 % en 2022).

5. Immobilisations

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	\$ 1 491 250	\$ –	\$ 1 491 250	\$ 1 491 250
Bâtiments	11 796 406	5 047 790	6 748 616	7 052 081
Matériel informatique	993 268	934 775	58 493	142 979
Logiciels	232 728	193 101	39 627	80 079
Équipement	606 172	560 588	45 584	32 084
Véhicules	93 736	59 420	34 316	41 179
Améliorations extérieures	611 686	547 230	64 456	43 310
	\$ 15 825 246	\$ 7 342 904	\$ 8 482 342	\$ 8 882 962

Au cours de l'exercice, des actifs entièrement amortis dont le coût s'élève à 1 150 097 \$ (néant en 2022) ont été radiés, car ils n'étaient plus utiles à la Société. De plus, des actifs dont la valeur comptable nette est de 12 722 \$ ont été radiés, car ils n'étaient plus utiles à la Société. Aucun produit n'a été tiré de ces radiations.

Le ministère des Services sociaux et communautaires impose des restrictions en matière de capital à la Société. Parmi les modalités d'aide financière pour les projets de construction figure une entente visant à obtenir l'approbation écrite du ministre avant toute vente de terrain et de bâtiments connexes. De plus, à titre de condition d'approbation, le ministre peut partager une partie du produit. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires détient une participation dans la propriété de la Société située au 26, Arrowsmith Road, à Hamilton (Ontario), proportionnelle à sa contribution aux paiements hypothécaires.

6. Dette bancaire

À la fin de l'exercice, la Société avait une somme de 1 764 351 \$ (néant en 2022) exigible sur sa marge de crédit. Cette somme est exigible sur demande et porte intérêt au taux préférentiel. La limite de la marge de crédit a été augmentée à 3 000 000 \$ pour la période du 1^{er} mars 2023 au 31 mai 2023, puis réduite à 2 000 000 \$ à compter du 1^{er} juin 2023.

7. Prestations pour enfants

Les montants au titre de la subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants (« EPOE ») et les REEE détenus représentent des montants au profit des enfants pris en charge.

Les montants au titre de l'EPOE représentent des montants payables aux jeunes pris en charge. Au cours de l'année, un montant de 101 911 \$ (96 782 \$ en 2022) a été transféré dans les comptes d'épargne des enfants. Des montants sont versées aux jeunes admissibles afin de leur fournir des fonds pour les aider à assumer les frais liés aux besoins de base au moment de quitter la prise en charge. Ces fonds sont inclus en espèces dans le Fonds de la Prestation ontarienne pour enfants.

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Prestations pour enfants (suite)

La Société reçoit des fonds spécifiques de l'Agence du revenu du Canada pour les enfants pris en charge et souscrit des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) individuels conformément à la directive stratégique du Ministère. Ces fonds sont détenus par la Société jusqu'à ce que les conditions d'admissibilité requises pour ouvrir un REEE soient remplies. Les fonds détenus dans un REEE totalisant 283 403 \$ (516 650 \$ en 2022) sont affectés et conservés jusqu'à ce qu'un REEE soit établi pour chaque enfant admissible. Ces sommes sont incluses en espèces dans le Fonds pour le bien-être de l'enfance.

La Société est responsable de la gestion et de la distribution des REEE. Une fois qu'un REEE est établi, la Société n'a pas accès aux fonds. Si un enfant demeure introuvable à l'échéance du fonds, les montants gagnés sont distribués aux autres comptes actifs de REEE. Au cours de l'exercice, une somme de 365 387 \$ (142 600 \$ en 2022) a été transférée au fournisseur de REEE pour être déposée dans les régimes individuels d'enfants. Au 31 mars 2023, la Société parraine 529 REEE (513 en 2022) et ses cotisations totales s'élèvent à 2 647 483 \$ (2 321 079 \$ en 2022), à l'exclusion des subventions gouvernementales. Les REEE individuels ne sont pas inclus dans les états financiers de la Société.

	Fonds détenus dans des REEE		Montants au titre de l'EPOE	
Solde au 1 ^{er} avril 2021	\$	469 139	\$	264 596
Sommes reçues		202 360		96 782
Décaissements/transferts		(154 849)		(88 281)
Solde au 31 mars 2022		516 650		273 097
Sommes reçues		183 700		101 911
Décaissements/transferts		(416 947)		(125 420)
Solde au 31 mars 2023	\$	283 403	\$	249 588

8. Apports reportés

a) Charges d'exercices futurs

Les apports reportés afférents aux charges d'exercices futurs représentent les dons et subventions grevés d'affectations externes non dépensés.

	Fonds d'activités de la Prestation pour enfants de l'Ontario		Fonds de la Société	
Solde au 1 ^{er} avril 2021	\$	348 991	\$	332 047
Recettes reportées aux exercices ultérieurs		–		69 889
Constaté à titre de produits au cours de l'exercice		(29 547)		(83 321)
Solde au 31 mars 2022		319 444		318 615
Recettes reportées aux exercices ultérieurs		–		10 762
Constaté à titre de produits au cours de l'exercice		(124 502)		(74 575)
Solde au 31 mars 2023	\$	194 942	\$	254 802

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Apports reportés (suite)

b) Apports de capital reportés

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les subventions non amorties reçues pour l'acquisition d'immobilisations. Les apports reportés sont amortis par imputation aux produits sur la durée de vie de l'actif connexe. L'amortissement des apports de capital est comptabilisé en produit dans l'état des résultats.

	2023	2022
Solde, au début de l'exercice	\$ 533 404	\$ 557 650
Plus : apports reçus	—	—
Moins : montants amortis par imputation aux produits	(24 246)	(24 246)
Solde, à la fin de l'exercice	\$ 509 158	\$ 533 404

9. Fonds de défense juridique en fiducie

Au cours des années précédentes, la Foster Family Association de la Children's Aid Society of Hamilton a transféré des fonds à la Société. Ces fonds sont grevés d'affectations et représentent des contributions volontaires versées par certaines familles d'accueil entre 1997 et 2007. L'objectif du fonds est d'aider les familles d'accueil participantes à assumer les frais juridiques découlant de toute allégation grave, poursuite civile ou accusation criminelle liée à des enfants qui étaient pris en charge pendant la période où les membres cotisaient au fonds. Le solde du fonds s'élève à 142 911 \$ (140 060 \$ en 2022) et a été investi dans des certificats de placement garantis. Au cours de l'exercice, aucun montant n'a été retiré du fonds.

La Société n'a pas accès à ces fonds et ceux-ci ne sont pas inclus dans ses états financiers.

10. Prêts bancaires

	Total	Total
Prêt à vue remboursable par versements échelonnés auprès de la CIBC, taux d'intérêt fixe de 3,84 %, remboursable en versements mensuels de 27 771 \$ incluant les intérêts, venant à échéance en juin 2023	\$ 719 789	\$ 1 019 144
	\$ 719 789	\$ 1 019 144

Des intérêts totalisant 33 903 \$ (45 842 \$ en 2022) ont été comptabilisés dans l'état des résultats relativement aux prêts bancaires.

11. Virements interfonds et fonds d'affectations internes

Les virements entre fonds se font dans le cours normal des activités. Le transfert de fonds du Fonds pour le bien-être de l'enfance au Fonds d'immobilisations se rapportait aux immobilisations qui avaient été initialement acquises par le Fonds pour le bien-être de l'enfance, ainsi qu'aux paiements de principal effectués par le Fonds pour le bien-être de l'enfance sur un prêt pour immobilisations. Le transfert de fonds du Fonds de la Société au Fonds d'immobilisations se rapportait aux immobilisations qui avaient été initialement acquises par le Fonds de la Société.

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

11. Virements interfonds et fonds d'affectations internes (suite)

Les fonds d'affectations internes du Fonds d'immobilisations (634 984 \$) représentent le produit net de la vente de la maison sur Kenilworth et seront utilisés pour faire l'acquisition d'immobilisations dans le futur. L'approbation du conseil d'administration est requise avant d'utiliser ces fonds.

Les fonds d'affectations internes du Fonds de la Société (3 749 081 \$) sont des dons monétaires qui serviront à financer des programmes non financés par le Ministère et dont l'objectif consiste à venir en aide aux enfants, aux jeunes et aux familles de Hamilton.

12. Engagements

(a) Entente sur les pensions

La Société cotise au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), un régime interentreprises, au nom des membres de son personnel. Le régime est un régime à prestations déterminées qui précise le montant des prestations de retraite que les employés recevront, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire.

À compter du 1^{er} janvier 2013, les taux de cotisation variaient de 9 % à 14,6 % selon le niveau des gains. Les charges pour 2023 comprennent une somme de 2 167 067 \$ au titre des cotisations versées au 31 mars 2023 (2 181 875 \$ en 2022), laquelle est incluse dans l'état des résultats. La Société ne comptabilise aucune part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, car elle dispose de renseignements insuffisants pour déterminer sa part de l'actif et du passif sous-jacents du régime de retraite. La plus récente évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite au 31 décembre 2022 indiquait un excédent actuariel de 6,678 milliards de dollars au titre du régime dans son ensemble.

(b) Engagements locatifs

La Société a conclu des contrats de location pour divers articles de bureau dont les dates d'expiration sont fixées en 2027. Les paiements de location futurs totalisent 53 422 \$ et comprennent les montants payables suivants :

2024	\$	18 774
2025		18 774
2026		15 737
2027		137

13. Passif éventuel

(a) Dans le cours normal de ses activités, la Société fait l'objet de différentes réclamations. La Société utilise l'assurance dans la mesure du possible pour atténuer le risque d'incertitude importante découlant de ces réclamations. Bien que le résultat des diverses réclamations en suspens au 31 mars 2023 ne puisse être déterminé avec certitude, la Société estime que cela n'aura aucune incidence négative importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie.

(b) La Société a accordé un crédit à vue pour une lettre de crédit de soutien de 800 000 \$. Cette lettre de crédit est une garantie pour ADP, le fournisseur tiers de services de paie.

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

14. Instruments financiers et gestion des risques

(a) Juste valeur :

La valeur comptable de la trésorerie, de la dette bancaire, des placements, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer, ainsi que des prestations pour enfants se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces instruments échoient à court terme. La juste valeur du prêt bancaire est sensiblement la même que sa valeur comptable, étant donné que le prêt échoit à court terme.

(b) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque auquel la Société s'expose relativement à l'excédent des produits sur les charges, qui découle des fluctuations de taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des variations du taux préférentiel, puisque sa dette bancaire est assujettie à des taux d'intérêt variables. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

(c) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. La Société fait affaire avec des contreparties solvables afin de réduire le risque de subir des pertes financières par défaut de paiement. Elle contrôle ce risque en procédant à des évaluations du crédit des clients. Au 31 mars 2023, la Société n'avait aucune provision pour créances douteuses.

(d) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand celles-ci arriveront à échéance. Le risque de liquidité découle des obligations et des déficits courants. La Société atténue le risque de liquidité en surveillant ses activités de trésorerie au moyen d'une analyse budgétaire détaillée et en obtenant des avances de trésorerie du Ministère au besoin. Par rapport à l'exercice précédent, la Société n'a connu aucun changement important dans son exposition à tout autre type de risque ni dans ses politiques, ses procédures et ses méthodes d'évaluation du risque.

15. Fonds d'équilibre budgétaire :

En 2014, le Ministère a annoncé la création du Fonds d'équilibre budgétaire pour aider les sociétés d'aide à l'enfance à respecter leurs obligations en matière d'équilibre budgétaire. Tout financement reçu en sus des dépenses engagées doit être remboursé au Ministère. Les excédents remboursés peuvent être ajoutés au Fonds d'équilibre budgétaire de la Société. En 2021, le Ministère a déclaré que les excédents générés par les organismes ayant une dette historique doivent servir uniquement à la réduction du déficit accumulé, jusqu'à ce que le déficit historique cumulé ait été éliminé. Une fois que tous les déficits historiques cumulés ont été remboursés, cinquante pour cent de l'excédent sera versé au Fonds d'équilibre budgétaire géré par le Ministère et cinquante pour cent sera versé au Fonds d'équilibre budgétaire de la Société.

Chaque société peut accéder à ses soldes conformément aux lignes directrices du Fonds d'équilibre budgétaire élaborées par le Ministère. Les sommes versées au Fonds d'équilibre budgétaire expirent après une période de trois ans. Les montants qui expirent seront ajoutés au Fonds d'équilibre budgétaire géré par le Ministère.

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

15. Fonds d'équilibre budgétaire (suite) :

Le solde du Fonds d'équilibre budgétaire de la Société se présente comme suit :

	2023		2022	
Solde, au début de l'exercice	\$	2 822 532	\$	2 762 405
Excédent généré aux fins du rapport produit pour le Ministère		–		120 254
Excédent affecté au Fonds d'équilibre budgétaire du Ministère		–		(60 127)
Déficit financé par le Fonds d'équilibre budgétaire		(2 822 532)		–
Solde, à la fin de l'exercice	\$	–	\$	2 822 532

16. Informations comparatives

Certains renseignements de 2022 ont été reclassés pour assurer leur conformité à la présentation adoptée en 2023.

THE CHILDREN'S AID SOCIETY OF HAMILTON

Annexe 1 – Tableau des produits et des charges – Subventions à des fins particulières

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Préparation for Independence	Wendy's Wonderful Kids	Programme de liaison en matière d'éducation	Consolidation provinciale	Programme de soutien aux familles	Total 2023	Total 2022
Produits :							
Subventions							
Dave Thomas Foundation	\$ –	\$ 85 000	\$ –	\$ –	\$ –	85 000	\$ 85 000
Lynwood Charlton Centre	–	–	–	–	–	–	18 095
Province d'Ontario	43 492	–	107 561	12 000	80 000	243 053	151 053
Recouvrements	–	43 604	5 905	–	–	49 509	35 467
	\$ 43 492	\$ 128 604	\$ 113 466	\$ (12 000)	\$ 80 000	377 562	\$ 289 615
Charges :							
Salaires	\$ 43 492	\$ 89 329	\$ 85 347	\$ 998	\$ 5 000	\$ 224 166	\$ 213 569
Prestations	–	28 371	27 759	–	–	56 130	53 084
Déplacements	–	10 904	360	–	–	11 264	4 206
Services achetés – non destinés aux clients	–	–	–	11 002	–	11 002	–
Services achetés – destinés aux clients	–	–	–	–	75 000	75 000	660
Besoins personnels de la clientèle	–	–	–	–	–	–	18 096
	\$ 43 492	\$ 128 604	\$ 113 466	\$ (12 000)	\$ 80 000	\$ 377 562	\$ 289 615